



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 10 mai 2017, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide par 16 oui et 1 abstention**

1. De réaliser les travaux de transformation du bâtiment du Gerdil, sis route de La-Capite 24.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 6 250 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 6 250 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 6 250 000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2017.

Cologny, le 18 mai 2017

Le Président du Conseil municipal :

Alain GERVAIX